

Compte-rendu du Conseil Municipal Exceptionnel du 31 mai 2017

L'an deux mil dix-sept le 31 **mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, Serge HAMON, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana

Absents excusés : GORE-CHAPEL Isabelle (pouvoir à Eric Robin) PORTIER Léone (pouvoir à Odette LE TOUX), (pouvoir à), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Delphine RIGOLLE), Dominique DAUNAY (pouvoir à Tatiana Aignel-Jamet)

Absent : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine

Secrétaire de séance : Pascal LE GALL

Mr Pascal LE GALL, adjoint, procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin remercie les élus d'être présents pour cette session extraordinaire, du fait de l'appel manifestation d'intérêt de la région Bretagne pour le 3 juillet, cela nécessitait une réunion avant celle du mois de juin pour valider les axes stratégiques de revitalisation.

1. REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION BRETAGNE

▪ Retour sur l'étude menée sur le territoire et plus particulièrement la commune de Merdrignac

Mr Robin salue la présence des représentants de l'Atelier Terraterre, mandataire du groupement de commande effectué par la CCHM sur cette thématique depuis septembre 2016. Leur équipe, composée d'architectes, paysagistes, urbanistes, a étudié globalement le cadre de vie, les déplacements, l'habitat, la situation et le socle géonaturel des communes.

- Merdrignac a la spécificité d'être au centre du maillage routier et sur la ligne conductrice qu'est la RN164, ce qui est un atout pour le commerce. La densité de son maillage commercial vient aussi du fait qu'il n'y a pas eu de zone commerciale qui fasse concurrence au centre en périphérie du bourg, il est important de rester vigilant sur cet aspect.
- Merdrignac a plusieurs espaces publics, plusieurs places qui sont occupées par les voitures, ce qui a un fort impact visuel sur les vitrines et façades de maisons. La place du végétal, pourtant valorisée par ailleurs (La Hardouinais, Le Val) est très faible dans le bourg, ou alors par des aménagements de fleurissement contraignant d'entretien. La mise en place de fleurissement en pied de mur va dans le bon sens en termes de temps passé et de valorisation des espaces publics. L'embellissement citoyen participatif, tel qu'il est proposé début juin par les élus, est aussi une démarche à approfondir.
- L'état des lieux foncier confirme la nécessité de limiter la création de zones d'habitat extérieures au centre et de densifier le centre-bourg. C'est de la densification de l'habitat dans un rayon de 300 mètres que vient la vitalité d'un bourg.

Des études préliminaires sont ressorties huit pistes de réflexion dont quatre seront privilégiées pour répondre à l'AMI de la région Bretagne.

▪ Présentation des quatre axes

Axe 1 :

Valoriser les deux axes stratégiques reliant l'est et l'ouest, et le haut et le bas de la ville : espaces publics, commerces, ravalement et coloration, animations...

- aménagement de la place du centre
- réalisation d'un parking rue du Dr Moisan
- éventuelle acquisition de l'auberge du Mené,
- mise en oeuvre du programme FISAC autour de la thématique « Galerie marchande à ciel ouvert »

Il est rappelé que dans un rayon de 100m il ya 87 places dénombrées, et 248 au total dans un rayon de 200m à pied. Il est conseillé de passer le cœur d'îlot en zone bleue pour inciter à la rotation des véhicules, éviter les voitures tampons et ainsi permettre au stationnement rapide pour les achats immédiats.

Il est important de :

- Redonner de l'espace au piéton devant les commerces.
- Conserver des stationnements minutes sur un côté.
- Ralentir la circulation par la réduction de voie.
- implanter des arbres et bancs pour la convivialité des espaces.

Axe 2 :

Requalifier les espaces extérieurs des rues de Lambilly et Brocéliande à travers des aménagements paysagers et une résidentialisation des jardins des logements sociaux.

Les grands principes :

- la rue de Lambilly est requalifiée en voie partagée reliant le «pôle» commercial au pôle équipements.
- le coeur du quartier devient un espace de jeux, polyvalent et ouvert,
- les aires de stationnement sont réorganisées à l'est et au nord (espace peu valorisable autrement) du gymnase.
- la voie au sud du gymnase est réservée au bus, éventuellement réduite en largeur avec une bande en terre-pierres pour permettre un stationnement occasionnel ; la bande roulante en enrobés qui est conservée sert à faire du skate et autres sports dits « urbain »
- la médiathèque s'ouvre davantage côté sud (à définir selon les contraintes architecturales)
- plantations de fruitiers autour des logements sociaux,
- plantation d'un arbre repère de grande taille dans la perspective de la rue du champ des vignes.

Axe 3 :

Habiter le centre sur les entités foncières stratégiques de proximité et veiller à leurs connexions avec le centre bourg.

Les grands principes :

- Anticiper la division des grandes parcelles : vérifier leur desserte et les connexions piétonnes pour permettre aux particuliers de revendre une partie de leur terrain à moyen et long terme
- Anticiper le dessin des vallons en Opération d'Aménagement Programmé
- Mettre en place une méthodologie d'action municipale pour prévenir la vacance
- Réaliser une opération de renouvellement urbain en cœur de ville pour des logements diversifiés et finaliser l'acquisition foncière

Axe 4 :

Requalifier les abords de la voie verte (plantations, équipements publics, haies, clôtures, signalétiques), à la fois vitrine touristique et espace de loisirs de proximité.

En fil conducteur il avait été envisagé de travailler sur la caractéristique agricole du territoire, et la thématique de l'agriculture de proximité est retenue : travailler sur des plantations de fruitiers,

la place de la pomme et des vergers conservatoires, planter des comestibles en lien avec des associations de quartier ou de valorisation des productions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide les quatre axes proposés et salue la qualité du travail du groupement et leur méthodologie.

2. QUESTIONS DIVERSES

Travaux pour la création d'une chaufferie au Val de Landrouet

Mr Robin explique qu'il y a lieu de créer une chaufferie pour le bloc sanitaire du camping et donc de valider des devis pour de la maçonnerie, de la plomberie et de la couverture. Sur le principe de valider ces travaux, et dans l'attente de certains comparatifs, l'assemblée approuve les devis proposés.

Devis de réparation des toitures

Suite à son diagnostic sur les toitures du restaurant scolaire et de la salle de tennis, la société OdeGam propose deux devis d'intervention. Celui sur la salle de tennis va être réétudié, mais concernant leur proposition pour le restaurant scolaire, leur solution de reprises en résine et validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 20h15.